



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 23 mars 2022

sous la Présidence de Monsieur Dimitri SIMOS, Président

Préavis 02-2022 **STEP station d'épuration intercommunale de Pully**
Remplacement du couplage chaleur force (CCF)
Crédit demandé : CHF 295'000.00

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 02-2022 du 2 février 2022,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

décide

1. d'adopter le projet de remplacement du couplage chaleur force (CCF) de la STEP ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 295'000.00 TTC, destiné à financer le remplacement du couplage force (CCF), montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense, sur une année et de prélever ce montant sur le fonds de rénovation des machines de la STEP.


Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président


Dimitri SIMOS



La secrétaire


Francine MEDANA

Pully, le 23 mars 2022